



Quel rapport à couverture rouge sur l'étagère, en bas à gauche ?

ANNE-MARIE BERTRAND

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
anne-marie.bertrand@enssib.fr

Docteur en histoire, archiviste-paléographe, conservateur général de bibliothèque, **Anne-Marie Bertrand** est directrice de l'Ensib. Elle fut directrice de BM à Roubaix et à Nantes, responsable du service Études et recherche de la BPI, chargée de mission à la DLL, puis rédactrice en chef du BBF. Elle est auteur ou coauteur de nombreux ouvrages et articles, dont *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques* (Éd. du Cercle de la librairie, 1997), *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider* (id., 1999), *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques* (id., 2002), *Les bibliothèques* (La Découverte, 3^e éd. 2007) et a dirigé *Quel modèle de bibliothèque ?* (Presses de l'Ensib, 2008).

Vous avez tous lu un rapport. Si. Au moins un. Le rapport Pingaud, le rapport Miquel, le rapport Desgraves, le rapport Nora, le rapport Yvert, le rapport Borzeix, le rapport Cordier, le rapport Lache-naud, le rapport Schwartz, le rapport Ory-Lavollée, le rapport Durpaire, le rapport Silicani, le rapport Patino, le rapport Le Bris, etc. Vous vous en souvenez vaguement. Oui, ça parlait de la TGB. Des BU. Du patrimoine. Des statuts. Du livre numérique. Il avait une couverture rouge. Bleue. Ivoire. Bref (soupir).

À quoi servent donc les rapports (me demandent mes amis du BBF) ? « Un rapport pour rien ? », s'interroge en écho, un mémoire récent d'un élève de l'Ensib¹. Je voudrais, ici, m'élever contre ce défaitisme. Oui, les rapports servent. Mais on ne sait pas toujours à quoi.

De l'abondance des rapports

Chacun le sait, dans de nombreux cas, le rapport est comme la commission : un moyen de gagner du temps et de glisser un sujet qui fâche sous le tapis. Ou, plus retors, un moyen d'afficher à la fois que le sujet (traité dans le rapport) est sur l'agenda politique et que le moment de la décision (de l'ac-

tion) n'est pas encore venu. Prenons quelques exemples.

Les bibliothèques en France : rapport au Premier ministre, dit rapport Vandevoorde. Publié chez Dalloz en 1982, jolie couverture rouge. Obsolète sitôt que paru puisque commandé par Raymond Barre et remis à Pierre Mauroy (je veux dire, symboliquement. Je doute que Pierre Mauroy en ait jamais vu la couleur rouge). Destiné à camoufler l'abandon du projet de loi de 1979 (donner du temps au temps), ce rapport est cependant aussi un des plus incisifs états des lieux sur les bibliothèques en France et un plaidoyer toujours pertinent sur la nécessité de l'action publique. Comme le célèbre rapport Miquel, il a des formules vives, voire accusatrices à l'égard des pouvoirs publics². Mais il est surtout un témoignage précieux sur la politique nationale telle qu'elle était alors conçue.

Certains projets ont fait l'objet d'un nombre de rapports inversement proportionnel à la volonté de les mettre en œuvre. La création de l'INHA (Institut

2. Ayant fréquenté les archives ministérielles, je suis frappée de la fermeté de ton de certaines notes internes. Je pense, en particulier, à l'époque de la Direction du livre naissante, lorsque Jean-Claude Groshens rappelait son ministre à ses responsabilités. Par exemple : « *S'il est vrai que le budget du secrétariat d'État à la Culture doit, dans son ensemble, changer d'échelle, cette nécessité prend un caractère particulier en ce qui concerne la Direction du livre. Pour changer d'échelle, en effet, encore faut-il exister. Les moyens actuels de la Direction sont tels que le budget voté de 1977 ne peut servir de référence à l'établissement de celui de 1978, à moins de renoncer à entreprendre, dans le domaine de la lecture publique, une politique ayant un minimum de crédibilité* » (note au directeur de cabinet, 1^{er} février 1977).

1. Guillaume de La Taille, « Le rapport Vandevoorde : un rapport pour rien ? », mémoire d'étude, Ensib, 2009. En ligne sur le site de l'Ensib : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique. Voir aussi, dans ce numéro, l'article de Guillaume de La Taille, tiré de son mémoire, « Le rapport Vandevoorde, un rapport pour rien ? », p. 28-32.

national d'histoire de l'art) est un exemple fameux de cette abondance (de papier) cachant l'absence (de volonté). L'INHA (créé en 2001) a, en effet, fait l'objet d'au moins huit rapports successifs. Ont ainsi planché André Chastel (*La création d'un institut national d'histoire de l'art*, 1983), Michel Melot (*Projet pour une réunion des bibliothèques d'art à la Bibliothèque nationale*, 1990), François Fossier (*Ressources en histoire de l'art dans les bibliothèques parisiennes*, 1992), Françoise Benhamou (*Pour une bibliothèque nationale des arts*, 1993), Philippe Bélaval (*L'avenir du site Richelieu-Vivienne*, 1993), Michel Laclotte (*L'Institut*

“Autre élément qui explique cette abondance documentaire : la position des bibliothèques à l'interface de plusieurs univers”

national d'histoire de l'art, premier rapport, 1995), Pierre Encrevé, Emmanuel Hoog (*L'Institut international d'histoire des arts*, 1993), Michel Laclotte (*L'Institut national d'histoire de l'art*, second rapport, 1996). Rapports auxquels il convient d'ajouter nombre de notes, mémoires et missions d'expertise.

La création de la nouvelle Bibliothèque nationale a, elle aussi, été ponctuée de la rédaction d'un nombre impressionnant de rapports et autres documents. Citons (sans prétention d'exhaustivité!) Francis Beck (*Mission d'étude et de propositions sur la Bibliothèque nationale*, 1987), Michel Melot, Patrice Cahart (*Propositions pour une grande bibliothèque*, 1989), puis des textes de Dominique Jamet (*Établisse-*

ment public de la Bibliothèque de France, 1990), Jérôme Bouet, Georges Perrin (*Rapport du groupe de travail sur les pôles associés*, 1991), Jean Gattégno (*La Bibliothèque de France à mi-parcours*, 1992), Philippe Bélaval (*Bibliothèque de France et Bibliothèque nationale*, 1993), quelques dossiers du *Débat*, quelques polémiques, des noms d'oiseaux et, en guise de calumet de la paix, le rapport d'Albert Poirot (*Rapport de synthèse sur la Bibliothèque nationale de France*, 1999). Mélange inextricable de propositions officielles, médiatiques ou badinteriennes, sans mentionner toute la littérature grise (et elle fut abondante!). Un rapport n'y retrouverait pas ses petits.

Ce rappel n'avait pour propos que de souligner la difficulté qu'il peut y avoir à parler de l'utilité d'un rapport : jamais ce coup de tonnerre n'arrive dans un ciel sans nuage. Mais (sauf exception – je retire le « jamais »), il est le point de départ ou le point d'orgue d'un débat plus général. En contrepoint des « rapports officiels », on trouve ainsi nombre de documents qui les contextualisent, y répondent ou les annoncent. Pensons notamment aux productions des associations : *Des bibliothèques pour la France ?* (ABF, 1972), *Le livre noir des bibliothèques universitaires* (ABF, 1973), *Perspectives pour la coopération* (ABF, 1991), *Lettre ouverte au président de la République* (ABF, 2003), *Refonder la politique documentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche* (ADBU, 2008), etc.

Pensons aux enquêtes, études, mémoires et notes qui accompagnent les rapports officiels, les nourrissent, y répondent. Les études sociologiques, les statistiques d'usage, les enquêtes d'opinion, les enquêtes démographiques, les référentiels de compétences, les analyses comparées, la prospective urbaine, les statistiques européennes, les évaluations, la jurisprudence, les débats médiatiques, etc., tout participe à la diffusion de la connaissance ou à la construction d'un objet (d'intérêt, de politique, de rapport). La construction de l'illettrisme comme objet d'une politique sociale en est un bon exemple³.

3. Sur cette construction, on peut lire Jean Hébrard, « L'illettrisme : une émotion des classes cultivées », *Bibliothèques publiques*

Autre élément qui explique cette abondance documentaire : la position des bibliothèques à l'interface de plusieurs univers. Celui des politiques publiques, de l'administration, de la documentation, de l'enseignement, de la culture, etc. Des rapports sur l'organisation territoriale de la France (le rapport Lambert), sur les statuts des enseignants-chercheurs (le rapport Schwartz), sur l'édition numérique (le rapport Cordier), sur le droit de prêt (le rapport Borzeix), sur le livre à la télévision (le rapport Bourgois) : par les marges ou par le centre, tous ces sujets nous concernent. Pour mettre un peu d'ordre dans cette marée administrative, je me contenterai, dans la suite de cet article, d'évoquer des rapports centrés sur les bibliothèques.

De la postérité de quelques rapports

Trêve de plaisanteries, donc. Certains rapports ont eu une influence décisive dans l'évolution des bibliothèques. Examinons, pour conforter cette affirmation, quatre exemples : par ordre chronologique, le rapport interministériel de 1968, le rapport Desgraves (1982), le rapport Yvert (1984) et le rapport Miquel (1989).

Trois rapports nommés de leur signataire, un de son sujet (le rapport de 1968 n'a pas de signataire, alors que le comité interministériel était pourtant doté d'un président, Étienne Dennery, et d'un rapporteur, Michel Bruguière⁴). Deux rapports publiés

et illettrisme, Ministère de la Culture, 1986; Martine Poulain, « L'illettrisme, fausses querelles et vraies questions », *Esprit*, 1989; Jean-Claude Pompuignac, *Illettrisme, tourner la page ?*, Hachette, 1996; Bernard Lahire, *L'invention de l'illettrisme : rhétorique publique, éthique et stigmates*, La Découverte, 1999.
4. Commentaire d'Albert Ronsin : « J'ai déjà écrit au rédacteur du rapport, Michel Bruguière, pour lui dire mon désaccord sur deux points seulement : la départementalisation et le maintien des 2 cadres de personnel, État et communes. Il m'a aimablement répondu, mais voilà un homme qui est peut-être chargé présentement d'étudier les mérites comparés des vaches charolaises et normandes ou de la qualité du nickel de Nouvelle-Calédonie, alors la lecture publique, cela n'aura été pour lui qu'un sujet parmi d'autres » (lettre du 16 mars 1968, Archives BM Dijon).

dans le commerce (le rapport de 1968 et le rapport Miquel), deux diffusés en littérature grise (le rapport Desgraves ronéoté, comme on ne dit plus, le rapport Yvert qui sera ensuite publié dans le *BBF*). Tous quatre issus des travaux d'une commission. Des postérités réelles, cachées ou surestimées.

La lecture publique en France (1968)

Le groupe interministériel sur la lecture publique, créé en 1966 à la demande de Georges Pompidou et présidé par Étienne Dennerly, remet son rapport en février 1967. Il est publié à la Documentation française en mars 1968. Publié partiellement: tout le volet financier (l'hypothèse d'un plan décennal de développement) a été enlevé lorsque le rapport est sorti du cercle restreint de ses destinataires. Notons que ce rapport public avait été précédé (préparé?) par Paul Pointron (adjoint de Dennerly), qui avait établi dès décembre 1964 un rapport complet sur «l'aide de l'État aux communes pour assurer un meilleur fonctionnement et une meilleure gestion des bibliothèques municipales», qui préconisait le passage du taux de subvention d'équipement de 35 à 50 % et, plus nouveau, l'institution d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour laquelle il avait préparé un projet de décret. Ce rapport (de 1968) est à la fois un état des lieux (très critique) des bibliothèques publiques et un recueil de propositions-préconisations dont l'amélioration du soutien de l'État. Le plan décennal de développement de la lecture publique, préconisé par le groupe de travail, a pourtant disparu du document rendu public.

Le paradoxe est que, bien qu'absent (abandonné), ce plan aurait été utile. C'est l'opinion d'Étienne Dennerly: «*Nous étions remplis d'espérance et nous le restâmes tant que ne furent pas connus les résultats de la décision budgétaire. L'existence de notre Plan de dix ans ne fut jamais effective, mais elle nous servit cependant beaucoup*⁵.» La postérité

5. Étienne Dennerly, «*Georges Pompidou et la lecture publique*», *Bulletin des bibliothèques de France*, 1980, n° 4. Il poursuit: «*Nos crédits,*

“Le rapport Desgraves a une postérité essentiellement symbolique: il a formalisé et conforté un intérêt naissant pour le patrimoine – et qui cesse d’être honteux”

supposée et paradoxale de ce rapport tient en cette phrase: l'utilité d'un plan qui ne vit pas le jour.

Sa postérité réelle, car il fut bel et bien le levier du développement des bibliothèques municipales, réside dans l'accroissement des subventions d'équipement de l'État (passant de 35 à 50 % du montant éligible des dépenses) et la création, au sein de la DBLP (Direction des bibliothèques et de la lecture publique), d'un service de la lecture publique, confié en 1968 à Alice Garrigoux – qui servit largement à modifier les représentations de la bibliothèque et à diffuser le modèle de bibliothèque publique. Abondamment critiqué lors de sa publication, ce rapport fit donc, cependant, œuvre souterraine et décisive.

Le patrimoine des bibliothèques (1982)

Dès sa nomination, à l'automne 1981, Jean Gattégno met en place une commission dont le rapport, remis en juin 1982, est publié sous la signature du président de la commission, Louis Desgraves, inspecteur général des bibliothèques. A-t-il été décisif? On peut

plutôt faire l'analyse que ce rapport a servi à conforter la place du patrimoine écrit, alors soumis à un *double bind*: d'une part, le poids des collections patrimoniales est vécu comme un frein, responsable du sous-développement de la lecture publique; d'autre part, la société française s'apprête à redécouvrir son patrimoine et à basculer dans «l'émoi patrimonial» (Jean-Pierre Rioux).

Le rapport de 1968, *La lecture publique en France*, reprend à son compte l'opinion dominante: «*Les bibliothèques municipales ont été victimes, autant que bénéficiaires, du prestigieux héritage qu'il leur incombait de conserver.*» Trop de livres, trop de passé, trop d'érudition: les fonds anciens sont le cœur de la bibliothèque savante, elle-même repoussoir de la bibliothèque publique modernisée⁶.

Inversement, la fin des années 1970 voit émerger le patrimoine comme une valeur positive. L'Année du patrimoine a lieu en 1980. L'extension du champ patrimonial gagne, à toute allure, les caquetoirs, les lavoirs, les outils de ferme, les usines désaffectées, les bains-douches, les patois, l'aligot et le roquefort, les jardins, les

pour la lecture publique, furent, à partir de 1967, nettement accrus. Ils le furent davantage encore en 1968. Il est cependant regrettable que les événements de cette dernière année retardèrent alors un développement qui paraissait assuré.» Ainsi, il n'y aura pas de dispositif exceptionnel de financement, mais simplement abondement des crédits de la Direction des bibliothèques, amélioration qui cessa sous le septennat giscardien (1974-1981) et reprit sous Mitterrand.

6. En 1988, Albert Ronsin s'insurge a posteriori: «*Si on ne veut pas que ces fonds anciens soient considérés par nombre de collègues comme des cadeaux exigeants, coûteux, empoisonnés pour tout dire, il faudrait peut-être réhabiliter l'histoire du livre [...]. Tout se passe en France, où nos bibliothèques recèlent des dizaines de millions de livres anciens qui ont été jusqu'au xviii^e s. le support de toute la culture européenne, comme si on avait honte d'être trop riche.*» «*L'amour du métier*», *Médiathèques publiques*, n° 71-72, 1988.

paysages, la lumière d'un soir d'octobre sur les collines de Malagar... Les Français semblent alors mûrs pour un « culte officiel du patrimoine historique, devenu partie intégrante du culte de la culture⁷ ».

Côté patrimoine écrit, le rapport Desgraves a été précédé de quelques mesures. Un « service du livre ancien » est créé à la BN en 1975, dont la première (et dernière ?) tâche fut de mener un recensement des fonds anciens dans l'ensemble des bibliothèques françaises⁸. En 1977, une note de la Direction du livre « Évaluation budgétaire d'une politique de la lecture publique » mentionne parmi les objectifs à promouvoir « la préservation ou, plus exactement, le sauvetage du patrimoine extrêmement important que constituent les documents anciens (livres, manuscrits, estampes, etc.) confiés par l'État aux communes et dont la situation est alarmante ». En 1978, alors qu'on commence à préparer les manifestations qui marqueront l'Année du Patrimoine, le directeur du livre, Jean-Claude Groshens, prend position : « Il me semble opportun et nécessaire de rappeler à l'opinion cultivée, aux collectivités locales, aux administrateurs de la Culture, que les bibliothèques françaises sont un des grands lieux de conservation du patrimoine, et le premier pour la conservation de l'écrit. » Des subventions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine (restauration, reliure, désacidification, microfilmage...) existent depuis 1979. En 1980, un poste de conservateur est créé à la Direction du livre pour suivre ce secteur.

Le rapport Desgraves a donc une postérité essentiellement symbolique : il a formalisé et conforté un intérêt naissant – et qui cesse d'être honteux. Jean Gattégno, directeur du livre et de la lecture, le souligne en 1987 : « Si, en 1980, la Direction du livre et de la lecture avait dit qu'elle voulait faire un grand effort patrimonial, cela aurait été interprété par la partie la plus dynamique des bibliothécaires de lecture publique comme

une crispation sur le passé, sinon comme un retour en arrière [...]. Je crois qu'on ne pouvait valablement et qu'on ne peut valablement vouloir pousser la recherche patrimoniale et la mise en valeur du patrimoine des bibliothèques publiques que si on a antérieurement, et non pas parallèlement, impulsé un dynamisme suffisamment grand à la lecture publique en tant que telle⁹. »

Décentralisation et bibliothèques publiques (1984)

Entre 1983 et 1986, alors même que les lois de décentralisation sont votées mais pas encore en vigueur pour les bibliothèques, l'alarme est grande chez les bibliothécaires. Comment gérer la fin du système d'interaction-négociation avec l'échelon national, comment accompagner la future décentralisation et contrebalancer l'inévitable dispersion des efforts et des énergies qu'elle va générer ? En octobre 1983, Jean Gattégno met en place un groupe de travail, sous la présidence de Louis Yvert, inspecteur général des bibliothèques, pour lui « permettre de prendre la mesure exacte des questions en cause et de préparer les dispositions appropriées qui doivent en découler¹⁰ ».

Le rapport émanant du groupe de travail propose trois types de mesures : l'adoption d'une loi sur les bibliothèques publiques, la poursuite de l'intervention de l'État et la création de structures de coopération.

Le groupe élabore un projet de loi dont l'article 1 est rédigé ainsi : « La présente loi a pour objet de définir les droits et les besoins du public en matière de lecture publique, les missions des bibliothèques publiques et les obligations respectives des collectivités territoriales et de l'État. » La loi, on le sait, n'a jamais vu le jour. L'existence même d'un tel texte a été totalement oubliée.

Sur l'intervention de l'État, le rapport rappelle sa nécessité et sa légitimité. Ses modalités ont radicalement changé en 1986 et c'est l'échelon décentralisé (les directions régionales des affaires culturelles – Drac) qui a pris le relais de l'échelon national, largement privé de moyens d'action.

Enfin, le rapport propose une action volontariste en matière de coopération : « Pour permettre aux bibliothèques publiques et, à terme, à d'autres types de bibliothèques, de partager travaux et ressources et pour mieux assurer la réussite

“La présente loi a pour objet de définir les droits et les besoins du public en matière de lecture publique, les missions des bibliothèques publiques et les obligations respectives des collectivités territoriales et de l'État”

de la décentralisation, le groupe de travail recommande la mise en place de services régionaux décentralisés de coopération articulés sur une structure nationale de service et de coopération. » Les régions, à l'époque, n'ont pas créé de services de coopération (des associations de préfiguration ont vu le jour au niveau régional et deviendront, après un long cheminement, les centres régionaux du livre). L'État a bien créé un Centre national de coopération des bibliothèques publiques (CNCBP, 1986) mais l'a fait disparaître très vite (1991).

7. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, 1992.

8. Françoise Bléchet, Annie Charon, *Les fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975*, IRHT (Institut de recherche sur l'histoire des textes), 1981.

9. Journées patrimoniales, Arc-et-Senans, 15-16 octobre 1987 : actes, FFCB, 1988.

10. La lettre de mission est du 24 mars 1983. Le rapport est diffusé en 1984 sous le titre *Décentralisation et bibliothèques publiques* (Bibliothèques des collectivités territoriales), puis dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, n° 4, p. 269-297.

La postérité du rapport Yvert est donc limitée. Pourtant, en matière d'organisation de la coopération, il a été longtemps considéré comme une référence.

Les bibliothèques universitaires (1989)

Juste quelques mots sur le rapport Miquel. Je ne soulignerai que l'écart entre la représentation qu'on a de l'utilité de ce rapport aujourd'hui encore présenté comme ayant provoqué l'intérêt des pouvoirs publics, leur investissement et, donc, la modernisation des bibliothèques universitaires et la chronologie qui montre que l'intérêt (des décideurs) était antérieur au rapport. Et que, ainsi, l'argumentation employée (et souvent reprise), notamment les comparaisons avec les bibliothèques étrangères, avait porté ses fruits avant que d'être publiée¹¹.

La postérité du rapport Miquel est ainsi abusivement jugée considérable.

L'influence décisive d'un rapport ne se mesure donc pas au poids des discours qui lui font écho. La longue traîne a des causes légèrement irrationnelles.

De la nécessité de persévérer à rédiger des rapports

Oui, il faut continuer à écrire des rapports. D'abord parce que certains ont des titres très réussis, ainsi celui

11. « Le rapport Miquel est dès l'origine profondément atypique, car il répond à une commande précise en inversant les schémas traditionnels liés à ce genre de travaux où les rapports précèdent la décision politique : le gouvernement dispose de moyens, il est prêt à faire les investissements nécessaires, mais il lui faut un rapport qui l'aide à cibler ces objectifs, tout en faisant connaître publiquement l'urgence et l'ambition d'une telle rénovation » [Romain Le Nezet, « Le rapport Miquel : étude et bilan d'une politique de redressement des bibliothèques universitaires (1990-2000) », mémoire d'étude, Enssib, 2009, prochainement en ligne]. Voir aussi, dans ce numéro, l'article de Romain Le Nezet, tiré de son mémoire, « Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires : retour sur un constat sans concession », p. 38-42.

“L'influence décisive d'un rapport ne se mesure donc pas au poids des discours qui lui font écho. La longue traîne a des causes légèrement irrationnelles”

qui a été rédigé par Catherine Clément en 2003 : *La nuit et l'été : rapport sur la culture à la télévision* (je n'en ai lu que le titre !). D'autres proposent une vraie vision stratégique, ainsi *Pour que vive la politique du livre*, piloté par la regret-tée Sophie Barluet.

Ensuite, bien sûr, parce qu'ils sont utiles. Certains.

Certains parce que, issus d'une réflexion collective (commission, groupe de travail), ils élaborent des propositions à la fois ambitieuses et en lien avec les besoins du terrain.

Certains parce qu'ils manifestent une expertise non conjoncturelle. Je désigne par là les rapports récurrents, dont les auteurs capitalisent, année après année, à la fois une connaissance du contexte et une légitimité. On aura deviné que je fais allusion, ici, aux rapports annuels de l'Inspection générale des bibliothèques et aux rapports annuels de feu le Conseil supérieur des bibliothèques¹².

Mais il s'agit d'un genre un peu différent de celui des « rapports officiels », centrés sur un sujet précis. Profitant de ma liberté d'auteur, c'est pourtant eux que je placerai sur le podium. ●

Mars 2009

12. Les uns et les autres en ligne sur le site de l'Enssib, www.enssib.fr, dans la rubrique « Bibliothèque numérique ».

- *La lecture publique en France* [rapport Dennery], Paris, La Documentation française, 1968.
- Simon Nora et Alain Minc, *L'informatisation de la société. Rapport d'État*, Paris, La Documentation française, 1978.
- Maurice Caillet, *Rapport préliminaire sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale, février 1979. Deuxième rapport sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale, mai 1979*. Consultable au Centre de documentation de la Direction du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication.
- *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres (président : Louis Desgraves ; rapporteur : Jean-Luc Gautier)*. 2 vol., consultables au Centre de documentation de la Direction du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication et à la bibliothèque de l'Enssib. Extraits publiés sous le titre « Rapport au directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques », présentation J.-L. G., BBF, 1982, n° 12, p. 657-688.
- *Les bibliothèques en France : rapport au Premier ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde, directeur du livre*, Ministère de la culture. Paris, Dalloz, 1982
- Bernard Pingaud et Jean-Claude Barreau, *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapports de la commission du livre et de la lecture*, Paris, Dalloz, 1982
- André Chastel, *La création d'un institut national d'histoire de l'art : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1983.

Quelques rapports...

Bibliographie sélective

- *Décentralisation et bibliothèques publiques : bibliothèques des collectivités territoriales : rapport au Directeur du livre et de la lecture établi par un groupe de travail présidé par Louis Yvert, 1984.* Consultable au Centre de documentation de la Direction du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication et à la bibliothèque de l'Esssib.

- *Mission d'étude et de propositions sur la bibliothèque nationale, ministère de la Culture et de la communication ; rapport final de Francis Beck – France. Ministère de la culture et de la Communication 1986-1988.* Consultable au Centre de documentation de la Direction du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication et à la bibliothèque de l'Esssib.

- Patrice Cahart et Michel Melot, *Propositions pour une grande Bibliothèque : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1989.

- André Miquel, *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris, La Documentation française, 1989.

- *Rapport à Monsieur le Président de la République sur la Bibliothèque de France*, par le groupe de travail du Conseil supérieur des bibliothèques, Paris, Association du Conseil supérieur des bibliothèques, janvier 1992.

- Françoise Benhamou, *Pour une Bibliothèque nationale des arts*, Paris, La Documentation française, 1993.

- Jean-Marie Borzeix, assisté de Jean-Wilfrid Pré, *La question du droit de prêt dans les bibliothèques : rapport pour Madame la ministre de la Culture et de la Communication*, 1998. Consultable au Centre de documentation de la Direction du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication et à la bibliothèque de l'Esssib.

- Jean-Philippe Lachenaud, *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*, Paris, Sénat, 1998. Voir : « Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins », entretien, *BBF*, 1999, n° 6.

- Albert Poirot, *Rapport de synthèse sur la Bibliothèque nationale de France*, Ministère de la Culture et de la Communication, 1999. Consultable au Centre de documentation de la Direction du livre et de la lecture, ministère de la Culture et de la Communication et à la bibliothèque de l'Esssib.

- Catherine Clément, *La nuit et l'été : rapport sur la culture à la télévision, établi à la demande de Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture*, Paris, La Documentation française, 2003.

- Commission des Communautés européennes, *Rapport sur les archives dans l'Union européenne élargie*, 2005 (COM(2005)52). En ligne : [http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SPLIT_COM:2005:0052\(01\):FIN:FR:PDF](http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SPLIT_COM:2005:0052(01):FIN:FR:PDF) (consulté le 6 avril 2009).

- Sophie Barluet, *Rapport Livre 2010 : Pour que vive la politique du*

livre, Ministère de la Culture et de la Communication, juin 2007. En ligne : www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000434/index.shtml (consulté le 6 avril 2009).

- Jacques Rigaud, avec le concours de Claire Landais, *Réflexion sur la possibilité pour les opérateurs publics d'aliéner des œuvres de leurs collections : rapport remis à Christine Albanel*, janvier 2008. En ligne : www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index/html (consulté le 9 avril 2009).

- *Rapport sur le livre numérique, remis par Bruno Patino à Christine Albanel le 30 juin 2008*, Ministère de la Culture et de la Communication. En ligne : www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/albanel/rapportpatino.pdf (consulté le 6 avril 2009).

Les documents publiés par l'ABF

- *Des bibliothèques pour la France ? : actes du Congrès national de Colmar, Mulhouse et Strasbourg, 5-6-7 mai 1972*, Association des bibliothécaires français, Paris, Association des bibliothécaires français, 1972.

- *Le livre noir des bibliothèques universitaires*, Paris, Association des bibliothécaires français, 1973.

- *Perspectives pour la coopération, Orléans 3-4 juin 1991* / [journées] organisées par l'Association des bibliothécaires français, la Fédération française de coopération entre bibliothèques, Paris, FFCB, 1991.

(Sélection établie par Yves Alix)

- documents non publiés